

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Approbation du compte de gestion du Syndicat dressé par le Receveur.

Délibération N° 2024-04-09

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Neuvy-St-Sépulchre, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 20 mars 2024

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 76 membres sur 112

Présents : M. ALAPETITE Claude, M. BAUDRY Gérard, M. BERDUCAT Cédric, Mme BERGUA Catherine, M. BERTRAND Philippe, Mme BESNIER Marie-Claire, Mme BEUGNET Nicole, M. BIDEAUX Nicolas, Mme BIGRAT Chantale, Mme BOMBLED Pascale, M. BONNIN Jean-Michel, M. BOURY Alexis, M. BRE Laurent, M. CALAME Daniel, Mme CHAGNON Josette, M. CHAMPEAU Francis, M. CHARASSON Patrick, M. CHENET Francis (suppléant), M. COLLET Antoine, M. COURTAUD Pascal, M. COUTURIER Pascal, M. DALOT Jean-Pierre, M. DARCHY Guy, Mme DAUDON Christèle, M. DAUDON Daniel, M. DAUGERON François, M. DEBEURET Jean-Louis, M. DEFOUGERE Gérard, M. DEGAY Jean-Michel, M. DEGUET Rémy, M. DENORMANDIE Arnaud, Mme D'HOOGHE Nicole, M. DOUET Patrice, Mme ELION Virginie, M. FLEURY Didier, M. FORGET Joseph, M. GAUTHE Pascal (suppléant), M. GAUTRON Guy, Mme GONNARD Sabine (suppléante), M. HERLEMONT Etienne, Mme HIBERT Chantal, M. HUGOTTE Philippe, M. JEOMEAU Bernard (suppléant), Mme JOUBERT Séverine (suppléante), M. JUDALET Patrick, Mme JÜRGING Christiane, M. LABRUNE Mathieu, M. LACOU Serge, M. LAFONT Jean-Marc, Mme LAMY Claudine (suppléante), Mme LEUILLET Marie-Laure, M. MAILLIEN Bernard, M. MANÇOIS Jean-Luc, M. MARATHON Jean-Paul, M. MATHEY Jean-Luc, Mme MELIN Bénédicte, M. MERCIER André, M. MICHOT Olivier, M. MITATY Bernard, M. MONTINTIN Christian, M. NICOLET Jean-Pierre, M. NONIN Patrick, Mme PILLET Michelle, Mme PILLOT DUPUIS Laurence, Mme PION Angélique, M. RABILLE Franck, M. ROBERT Christian, M. ROBIN Sébastien, M. ROUET Serge, M. ROUTET Philippe, M. ROY Jean-François, M. SACHET Bertrand, Mme SAUVARD Christine, M. SAVY Philippe, Mme SELLERON Michèle, M. VIAUD Philippe.

Excusés : M. AUCLAIR Quentin, M. BELLET Alain, M. BOURDEAU Jean-Marie, Mme BRUNET Charline, M. CHAGNON Bernard, M. DEMOCRATE Hervé, M. DEVISSCHER Thomas, M. DIMEGLIO Rémi, M. DUPLESSIS Jean-Claude, Mme FLEURET Sylvie, M. GENICHON René, M. GENICHON Sébastien, Mme GLEN Stéphanie, M. GUENIN Didier, M. JOUHANNEAU Emmanuel, Mme LABESSE Elisabeth, M. LACOT Antoine, M. LEFORT Hubert, M. LOEUILLET Gilles, Mme MALASSENET Christine, Mme MALCURAT Patricia, M. PATRIGEON Philippe, M. PELLETIER Philippe, Mme PERSONNAT Marion, M. PETERS William, M. PIOT Hugues, M. PRADAT Eric, M. ROBERT Jean-Pierre, Mme ROUILLARD Maryse, Mme ROUTET Carine, M. SALMON Michel, M. SIMON Bruno, Mme SOULETTE Dominique, M. TEMPLIER Dominique, Mme VILCHES-PARDO Patricia, M. WEINLING Eric.

Nombre de pouvoirs : 3 - M. GENICHON René a donné pouvoir à M. JUDALET Patrick, M. PATRIGEON Philippe a donné pouvoir à Mme PILLET Michelle, Mme SOULETTE Dominique a donné pouvoir à M. DAUGERON François.

Secrétaire de séance : Mme Nicole D'HOOGHE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20240404-2024-04-09B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024
Publication : 09/04/2024

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été normalement justifiées ;

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare, après en avoir délibéré et à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Président,
François DAUGERON

La secrétaire de séance,
Nicole D'HOOGHE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20240404-2024-04-09B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024

Publication : 09/04/2024